



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 9 février 2017 — N° 225

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'abbé Odilon Hudon, humaniste et visionnaire.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de féliciter deux entreprises de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, lauréates de Prix d'excellence Cecobois.

---

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner la participation de quatre élèves de l'école Mont-de-La-Salle au Parlement des jeunes.

---

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 350<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Boucherville.

---

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner les honneurs remportés par des citoyens de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

**9 février 2017**

---

Mme Ouellet (Vachon) fait une déclaration afin de souligner les réalisations du Club Optimiste de Saint-Hubert inc.

---

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le succès du gala annuel de la Maison de soins palliatifs Vaudreuil-Soulanges.

---

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration afin de féliciter le conseil municipal de Mirabel pour son initiative dans le domaine de l'agriculture.

---

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner le 15<sup>e</sup> anniversaire de l'unité de Médiation citoyenne Rive-Sud.

---

À 9 h 51, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 heures.

---

9 février 2017

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport détaillé des activités du Fonds Accès Justice 2015-2016.  
(Dépôt n° 2939-20170209)

---

Mme David, ministre responsable de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2015-2016 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.  
(Dépôt n° 2940-20170209)

---

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 novembre 2016 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure.  
(Dépôt n° 2941-20170209)

---

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 30 janvier 2017, que lui ont adressée M. Georges J. Furey, président du Sénat du Canada, et M. Geoff Regan, président de la Chambre des communes, concernant les événements survenus au Centre culturel islamique de Québec;

(Dépôt n° 2942-20170209)

**9 février 2017**

---

Une lettre, en date du 31 janvier 2017, que lui a adressée M. Robert E. Wanner, président de l'Assemblée législative de l'Alberta, concernant les événements survenus au Centre culturel islamique de Québec.

(Dépôt n° 2943-20170209)

### **Dépôts de rapports de commissions**

Mme Richard (Duplessis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 8 février 2017, a procédé à l'élection à la vice-présidence de la Commission.

(Dépôt n° 2944-20170209)

---

M. Ouellette (Chomedey), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 8 février 2017, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 63, Loi concernant la vérification de l'identité des personnes incarcérées au moyen de leurs empreintes digitales.

(Dépôt n° 2945-20170209)

### **Dépôts de pétitions**

Deux extraits de pétition concernant la création d'un programme d'aide aux sinistrés de résidences affectées par la moisissure ou les champignons et la révision des programmes d'accès à la justice sont déposés par M. Turcotte (Saint-Jean) :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 965 citoyens et citoyennes du Québec;

(Dépôt n° 2946-20170209)

**9 février 2017**

---

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 080 citoyens et citoyennes du Québec.

(Dépôt n° 2947-20170209)

---

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 423 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la bonification des prestations d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale.

(Dépôt n° 2948-20170209)

---

Mme Roy (Montarville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 136 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'adoption d'une loi visant à imposer le recyclage du plastique de type 6.

(Dépôt n° 2949-20170209)

---

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 544 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'évaluation du projet de Réseau électrique métropolitain et de ses impacts.

(Dépôt n° 2950-20170209)

---

**9 février 2017**

---

M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 397 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la certification et le logo visant à favoriser les achats de produits québécois.

(Dépôt n° 2951-20170209)

\_\_\_\_\_

M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 701 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modification du Code civil du Québec en matière d'adoption.

(Dépôt n° 2952-20170209)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 567 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'évaluation du projet de Réseau électrique métropolitain et de ses impacts.

(Dépôt n° 2953-20170209)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient les votes reportés, le 8 février 2017, sur la motion proposée par M. Therrien (Sanguinet) et sur la motion d'amendement proposée par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

**9 février 2017**

---

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du député de Sanguinet soit amendée de la manière suivante :

Ajouter les mots suivants à la fin du premier paragraphe : « et le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet ».

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **280** en annexe)

Pour : **31** Contre : **80** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Therrien (Sanguinet).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission des transports et de l'environnement étudie dans les plus brefs délais le projet de Réseau électrique métropolitain de la Caisse de dépôt et placement du Québec;

QU'à cette fin, la Commission entende toutes les personnes et organismes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

QUE l'organisation du mandat soit confiée aux membres de la Commission;

Enfin, que cette motion soit un ordre de l'Assemblée nationale.

9 février 2017

---

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 281 en annexe)

Pour : 50 Contre : 61 Abstention : 0

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis), conjointement avec M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Pagé (Labelle), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite M. Érik Guay pour sa performance exceptionnelle, médaillé d'or du super-G aux Championnats du monde de ski alpin de Saint-Moritz, en Suisse.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Lamarre (Taillon), M. Paradis (Lévis), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale de sensibilisation aux troubles alimentaires, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 7 février 2017;

QU'elle rappelle que les troubles alimentaires sont des troubles de santé mentale qui affectent plus de 300 000 personnes au Québec;

9 février 2017

---

QU'elle souligne le travail des intervenantes et intervenants ainsi que le soutien des proches qui, jour après jour, accompagnent les personnes qui en souffrent.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Villeneuve (Berthier), conjointement avec M. Lemay (Masson), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le gouvernement fédéral a autorisé la construction d'un aérodrome à Neuville malgré l'opposition de la communauté;

QU'elle souligne l'opposition des milieux sociaux, politiques, citoyens, économiques et agricoles aux projets d'aérodromes à Mascouche et à Saint-Cuthbert;

QU'elle rappelle la motion adoptée le 8 juin 2016 qui demande au gouvernement fédéral de prendre un arrêté ministériel pour interdire l'aménagement d'un aérodrome à Saint-Cuthbert;

QU'elle demande au gouvernement d'entreprendre des démarches urgentes auprès du ministre fédéral des Transports afin qu'il rende l'approbation des projets d'aérodromes conditionnelle au respect des lois québécoises, aux règlements municipaux et à l'acceptabilité sociale;

QU'elle demande au gouvernement fédéral d'accepter l'offre du Québec de mettre sur pied un comité de travail sur l'aménagement du territoire pour trouver des solutions visant à ce que les décisions affectant les citoyens tiennent compte des plans d'aménagement locaux, des règlements municipaux et de l'acceptabilité sociale, tout en respectant les lois québécoises.

**9 février 2017**

---

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **282** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Villeneuve (Berthier) dépose :

Copie d'un document, en date du 8 février 2017, intitulé *Lettre ouverte à Justin Trudeau : On ne devrait pas avoir le droit de porter atteinte à l'environnement pour construire des aérodromes.*

(Dépôt n° 2954-20170209)

---

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Hivon (Joliette), M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant une réforme du mode de scrutin; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux;

**9 février 2017**

---

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 17 février 2017, M. Gaudreault (Jonquière) s'adressera à M. Couillard, ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les décisions néfastes du gouvernement libéral pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean ».

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Motions du gouvernement**

Mme Vallée, ministre de la Justice, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, a pris connaissance de la motion qui suit et en recommande l'étude. En conséquence, Mme Vallée, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale :

- I** Fasse siennes la position et les justifications du gouvernement exposées dans sa réponse, déposée devant l'Assemblée nationale le 7 février 2017, au rapport du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019, déposé devant l'Assemblée nationale le 18 octobre 2016;

- II** Rejette la recommandation générale 1;
- III** En ce qui concerne les juges de la Cour du Québec :
- Approuve les recommandations 2, 3 et 4 en précisant que l'indice du coût de la vie tel que reflété par l'indice des prix à la consommation (IPC) sera calculé selon la méthodologie détaillée dans le décret 574-2014;
  - Approuve les recommandations 5 et 6;
  - Rejette la recommandation 7;
  - Modifie la recommandation 8 pour augmenter l'allocation de résidence de fonction du juge en chef ou du juge en chef associé de la Cour du Québec à 1 225 \$ par mois au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et maintenir ce montant pour les années 2017 et 2018;
  - Approuve la recommandation 9 en précisant que le remboursement partiel des frais d'avocats et d'experts engagés par la Conférence des juges de la Cour du Québec est consenti sans admissions quant au pouvoir du comité de la rémunération des juges de formuler de telles recommandations et quant à l'évaluation du montant déterminé par le comité aux fins de remboursement;
- IV** En ce qui concerne les juges municipaux à titre exclusif :
- Approuve les recommandations 10, 11 et 12 en précisant que l'indice du coût de la vie tel que reflété par l'indice des prix à la consommation (IPC) sera calculé selon la méthodologie détaillée dans le décret 574-2014;

**9 février 2017**

---

- Approuve les recommandations 13 et 14;
- Rejette la recommandation 15;
- Approuve la recommandation 16 en précisant que le remboursement partiel des frais d'avocats et d'experts engagés par la Conférence des juges municipaux à titre exclusif du Québec est consenti sans admissions quant au pouvoir du comité de la rémunération des juges de formuler de telles recommandations et quant à l'évaluation du montant déterminé par le comité aux fins de remboursement;

**V** En ce qui concerne les juges municipaux rémunérés à la séance :

- Rejette les recommandations 17 et 18;
- Modifie la recommandation 19 pour prévoir que le traitement annuel maximum des juges municipaux rémunérés à la séance soit porté à 213 000 \$ au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et qu'il soit ajusté au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et au 1<sup>er</sup> juillet 2018 sur la base de l'indice du coût de la vie tel que reflété par l'indice des prix à la consommation (IPC) et calculé selon la méthodologie détaillée dans le décret 574-2014;
- Modifie les recommandations 20 et 21, de façon à reporter l'entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire au 1<sup>er</sup> juillet 2017, mais en octroyant, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, 3,4 % d'augmentation aux tarifs actuels des séances;

9 février 2017

---

- Approuve les recommandations 22 et 23 en précisant que l'indice du coût de la vie tel que reflété par l'indice des prix à la consommation (IPC) sera calculé selon la méthodologie détaillée dans le décret 574-2014. La rémunération des juges municipaux rémunérés à la séance est établie comme suit :

**1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017**

Séance	Tarif actuel	Augmentation	Tarif recommandé
Moins de 2 heures	610 \$	+ 3,4 %	631 \$
2 à moins de 3 heures	727 \$	+ 3,4 %	752 \$
3 à 5 heures	815 \$	+ 3,4 %	843 \$
Plus de 5 heures	1 629 \$	+ 3,4 %	1 684 \$

**1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

Séance	Nouveau tarif	Augmentation
Moins de 2 heures	631 \$	+ IPC
2 à 5 heures	843 \$	+ IPC
Plus de 5 heures	1 684 \$	+ IPC

**1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

Séance	Tarif	Augmentation
Moins de 2 heures	631 \$ + IPC	+ IPC
2 à 5 heures	843 \$ + IPC	+ IPC
Plus de 5 heures	1 684 \$ + IPC	+ IPC

**9 février 2017**

---

- Approuve la recommandation 24;
- Modifie la recommandation 25 pour prévoir que le pourcentage de compensation pour l'absence de régimes de retraite et d'assurances sera revu en même temps que le traitement et en fonction des variations, le cas échéant, de la contribution de l'employeur au régime de retraite selon l'évaluation actuarielle du régime et de la valeur à la charge du gouvernement pour les régimes d'assurances selon la révision de la tarification des régimes;
- Approuve la recommandation 26;
- Rejette la recommandation 27;
- Approuve la recommandation 28 en précisant que le remboursement partiel des frais d'avocats et d'experts engagés par la Conférence des juges municipaux du Québec est consenti sans admissions quant au pouvoir du comité de la rémunération des juges de formuler de telles recommandations et quant à l'évaluation du montant déterminé par le comité aux fins de remboursement;

**VI** En ce qui concerne les juges de paix magistrats :

- Approuve la recommandation 29;

**9 février 2017**

---

- Modifie la recommandation 30 afin de prévoir que pour le passé, chaque juge de paix magistrat ait la possibilité d'exercer un choix individuel quant au transfert au Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales « de base » de sa participation antérieure dans le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et, qu'à cet effet, le gouvernement fournisse à chaque juge de paix magistrat une analyse de sa situation et une projection écrite avant d'exercer son choix qui devra être fait au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2018. La valeur actuarielle de la participation antérieure dans le RRPE à titre de juge de paix magistrat sera calculée avec les dispositions de ce régime en vigueur lors de leur dernier jour de participation, soit au 31 décembre 2016. Corollairement, les années de service à titre de juge de paix magistrat qui ne seront pas transférées et qui demeureront dans le RRPE seront visées par les dispositions de ce régime en vigueur au 31 décembre 2016;
- Approuve la recommandation 31;
- Modifie la recommandation 32 pour prévoir que les juges de paix magistrats participeront au régime collectif d'assurances des juges de la Cour du Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- Modifie la recommandation 33 afin de prévoir qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016, le traitement des juges de paix magistrats soit ajusté de 1,1% et donc porté à 142 387 \$, et ce, sur la base de l'indice du coût de la vie tel que reflété par l'indice des prix à la consommation (IPC) et calculé selon la méthodologie détaillée dans le décret 574-2014;

**9 février 2017**

---

- Approuve les recommandations 34 et 35 en précisant que l'indice du coût de la vie tel que reflété par l'indice des prix à la consommation (IPC) sera calculé selon la méthodologie détaillée dans le décret 574-2014;
- Rejette la recommandation 36;
- Modifie la recommandation 37 afin d'augmenter les frais de fonction des juges de paix magistrats à 4 000 \$ annuellement, en procédant, du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 mars 2017, aux déductions requises afin de tenir compte des frais déjà payés par le ministère de la Justice et en prévoyant que les frais reliés à un cellulaire, à l'Internet à domicile et à un système d'alarme soient désormais assumés par tous les juges de paix magistrats et que ceux-ci peuvent être réclamés à même leurs frais de fonction;
- Rejette la recommandation 38;
- Modifie la recommandation 39 afin d'augmenter les frais de fonction du juge responsable des juges de paix magistrats à 6 000 \$, en procédant, du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 mars 2017, aux déductions requises afin de tenir compte des frais déjà payés par le ministère de la Justice et en prévoyant qu'il doit assumer les frais reliés à un cellulaire, à l'Internet à domicile et à un système d'alarme et que ces frais peuvent être réclamés à même ses frais de fonction;

**9 février 2017**

---

- Approuve la recommandation 40 en précisant que le remboursement partiel des frais d'avocats et d'experts engagés par la Conférence des juges de paix magistrats du Québec est consenti sans admissions quant au pouvoir du comité de la rémunération des juges de formuler de telles recommandations et quant à l'évaluation du montant déterminé par le comité aux fins de remboursement.

Après débat, la motion est adoptée.

---

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 14 février 2017, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 12 heures, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 14 février 2017, à 13 h 40.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**

9 février 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

(Vote n° 280)

**POUR - 31**

Bergeron (PQ)	Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Poirier (PQ)
Bérubé (PQ)	Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Richard (PQ)
Bourcier (PQ)	Khadir (IND)	Marceau (PQ)	Rochon (PQ)
Cloutier (PQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	Roy (PQ)
Cousineau (PQ)	Lamarre (PQ)	Ouellet (PQ)	(Bonaventure)
Fournier (PQ)	LeBel (PQ)	(René-Lévesque)	Therrien (PQ)
(Marie-Victorin)	Leclair (PQ)	Ouellet (IND)	Traversy (PQ)
Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	(Vachon)	Turcotte (PQ)
(Jonquière)	Lelièvre (PQ)	Pagé (PQ)	Villeneuve (PQ)

**CONTRE - 80**

Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Lemay (CAQ)	Samson (CAQ)
Auger (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bernier (PLQ)	Fortin (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	(Sherbrooke)	Melançon (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	(Pontiac)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Soucy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boucher (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Surprenant (IND)
Boulet (PLQ)	Habel (PLQ)	Paradis (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Lévis)	Thériault (PLQ)
Busque (PLQ)	Hardy (PLQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (PLQ)
Caire (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Carrière (PLQ)	Huot (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vallièrès (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	Reid (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Roy (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Leitão (PLQ)	(Montarville)	

9 février 2017

---

Sur la motion de M. Therrien (Sanguinet) :

(Vote n° 281)

**POUR - 50**

Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Khadir (IND)	Massé (IND)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Kotto (PQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Bourcier (PQ)	Laframboise (CAQ)	(René-Lévesque)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Ouellet (IND)	Soucy (CAQ)
Charette (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Vachon)	Spénard (CAQ)
Cloutier (PQ)	LeBel (PQ)	Pagé (PQ)	Surprenant (IND)
Cousineau (PQ)	Leclair (PQ)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
D'Amours (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
Fournier (PQ)	Léger (PQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
(Marie-Victorin)	Lelièvre (PQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	Richard (PQ)	
(Jonquière)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)	
Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)	
Jean (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)	
		(Bonaventure)	

**CONTRE - 61**

Arcand (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Huot (PLQ)	Reid (PLQ)
Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Kelley (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bernier (PLQ)	de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	(Sherbrooke)	Melançon (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Merlini (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Morin (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hamad (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Polo (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Proulx (PLQ)	

9 février 2017

---

Sur la motion de M. Villeneuve (Berthier), conjointement avec M. Lemay (Masson), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 282)

**POUR - 111**

Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Roy (PQ)
Auger (PLQ)	(Pontiac)	Lisée (PQ)	(Bonaventure)
Barrette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Bergeron (PQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	Fournier (PQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Marie-Victorin)	Massé (IND)	Sauvé (PLQ)
Billette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Girard (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Hamad (PLQ)	Morin (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	St-Denis (PLQ)
Bourcier (PQ)	Hivon (PQ)	(René-Lévesque)	Surprenant (IND)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	Ouellet (IND)	Tanguay (PLQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Vachon)	Thériault (PLQ)
Caire (CAQ)	Jean (PQ)	Ouellette (PLQ)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (CAQ)	Tremblay (PLQ)
Charette (CAQ)	Khadir (IND)	(Lévis)	Turcotte (PQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	Picard (CAQ)	Vallée (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Vallières (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Reid (PLQ)	
David (PLQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
Drolet (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)	
Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
(Sherbrooke)			